

MUNICIPALITE

**Au Conseil communal de la
Commune de Corsier-sur-Vevey**

Rapport no 03/2017

Réponse au postulat de Mme Jessica Ribeiro, déposé le 12 décembre 2016, « Pour un partenariat à la déchèterie entre Vevey et Corsier-sur-Vevey »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2016, Mme Jessica Ribeiro a déposé le postulat suivant :

« Avec le présent postulat, le groupe PS de Vevey et le groupe PS/POP de Corsier aimeraient demander aux Municipalités respectives d'étudier la possibilité d'ouvrir l'accès à la déchèterie communale de Vevey aux habitants de l'avenue Reller et du chemin Vert domiciliés à Corsier-sur-Vevey. Ces dispositions sont régies par l'Art 14, alinéas 2,3 et 4 de la LGD. Ce postulat est donc déposé à la fois au sein du Conseil communal de Vevey et de Corsier-sur-Vevey. »

L'éco-point desservant les Corsiérans de l'avenue Reller et du chemin vert a récemment été enlevé au bénéfice de deux places de parc. Aucun point de collecte des déchets triés n'existent dans le bas de la commune de Corsier-sur-Vevey, poussant les habitants à se déplacer soit à la déchèterie de notre commune ou à l'éco-point du centre du village, quand ils ne privilégient pas d'autres solutions contraires aux lois. En effet, 20 à 30% de déchets en plus ont été retrouvés dans les toilettes selon M. Goletta, municipal à Corsier c.f. le PV du Conseil communal en date du 20 juin 2016, page 5. Si les points de collectes sont si éloignés qu'il faille prendre la voiture pour s'y rendre, ce chiffre est peu surprenant et il nous semble de notre devoir de le combattre.

L'accès aux points de collecte précités impose l'usage de la voiture aux habitants des rues mentionnées précédemment. C'est donc une situation compliquée pour ceux qui ne possèdent pas un tel moyen de transport, le risque étant de voir le taux de déchets triés diminuer. De plus, être dans l'obligation de prendre la voiture pour jeter les déchets triés est un non-sens écologique.

La déchèterie intercommunale située sur la commune de Corsier est provisoire. L'installation d'une déchèterie est coûteuse, d'autant plus si elle ne dessert que quatre communes. Les communes du cercle doivent réfléchir à une perspective stable, rentable et écologique au service de leurs habitants. Le canton participe avec des subventions à l'installation définitive de centre de collecte de déchets valorisables (Art 37. Alinéa 1).

La déchèterie veveysane située à l'avenue Reller est également provisoire, le bail étant valable jusqu'en juin 2018. Vevey doit donc également réfléchir à une solution à long terme qui soit stable, rentable et écologique pour le bien-être de ses habitants. D'autant plus qu'elle bénéficie

du Label « Cité de l'énergie » qui souligne les efforts de la commune pour construire un avenir durable et la montre comme exemple dans ses démarches pour les autres communes.

Le travail intercommunal avec les autres communes frontalières fonctionne bien pour d'autres sujets. Le moment semble donc opportun pour ouvrir la discussion entre nos deux communes. Les autorités fédérales et cantonales cherchent à augmenter le taux de tri de déchet. C'est dans ce sens que nous devons tous travailler afin de garantir le confort de nos habitants.

De plus, les déchets triés et valorisés sont plus rentables que les déchets mélangés dans les sacs poubelles blancs, jeté dans la rue ou dans les toilettes. Les frais liés aux installations sanitaires, aux frais de voirie sont évidemment plus élevés et peuvent être évité par une gestion cohérente, un accès facilité à une information face au tri sélectif des déchets.

Nous demandons donc à la Municipalité :

- d'ouvrir la discussion entre les deux Municipalités afin d'établir l'inventaire des possibilités de collaboration et d'arrangement financier ;*
- d'analyser les possibilités déjà existantes afin de trouver la meilleure rentabilité financière et écologique ;*
- de permettre aux habitants des deux rues citées d'avoir accès à une carte de la déchèterie veveysane le temps de toutes ces réflexions.»*

Préambule

Comme indiqué au début de l'intervention, le présent postulat a été déposé au sein du Conseil communale de Vevey en date du 26 janvier 2017. A cette occasion, et après discussions, celui-ci a été refusé par le législatif veveysan.

Rapport de la Municipalité

La Municipalité tient tout d'abord à indiquer qu'elle comprend fort bien qu'un postulat ayant pour thème la gestion d'une déchèterie en partenariat avec la commune de Vevey soit développé, une telle réflexion étant présente dans ses propres préoccupations. La problématique liée au domaine de la gestion des déchets ainsi que les intérêts sont communs et souvent identiques pour toutes les entités communales et il est évident qu'ils ne peuvent se voir limités aux frontières municipales.

Si un partenariat a pu se concrétiser avec les communes du Cercle de Corsier, tel n'a pas, pour l'instant, été le cas avec la ville de Vevey. Les divers contacts et discussions dans ce domaine, entamés depuis plus de deux ans entre les deux entités, n'ont jusqu'ici abouti à aucun résultat patent entre nos deux communes. Cependant, il nous semble indispensable de développer ci-après un bref historique.

Déchèterie provisoire :

Février 2015 : la commune de Vevey demande au cercle de Corsier, si la déchèterie intercommunale de Praz-Libon pourrait être ouverte à sa population. Une brève étude, menée en collaboration avec SATOM SA, analyse l'opportunité de cette demande et parvient à la conclusion que notre infrastructure provisoire de Praz-Libon pourrait effectivement accueillir un certain nombre de citoyens supplémentaires, mais par contre pas l'entier de la population veveysane. Proposition est faite de scinder le territoire veveysan en deux ou trois « secteurs » et de trouver un arrangement avec d'autres communes voisines de Vevey pour l'accueil de la part de la population qui ne pourrait être acceptée sur notre site.

Mars 2015 : cette solution est présentée et débattue au cours d'un entretien réunissant une délégation de notre Municipalité et le Municipal en charge de la gestion des déchets de Vevey, Monsieur Marcel Martin. Notre proposition n'aboutira finalement pas, aucune autre commune voisine ne pouvant soutenir la commune de Vevey dans cette démarche.

Déchèterie définitive :

Les quatre communes du cercle se sont associées pour étudier la réalisation d'une déchèterie définitive, tout en informant la ville de Vevey, qu'elles participeraient volontiers, voire privilégieraient un projet d'envergure régional incluant la réalisation d'un centre de transfert des déchets. Une telle option apporterait un gain évident, tant du point de vue financier qu'écologique, par rapport aux solutions impliquant des transports quotidiens de camions-poubelles jusqu'aux sites de décharges de SATOM SA. Suite à cette information, la ville de Vevey n'a jamais manifesté un intérêt particulier d'aller de l'avant dans cette direction.

Problèmes de proximité avec Vevey (écopoint Obrist) :

L'écopoint situé à l'arrière de l'entreprise Obrist a été, depuis l'introduction de la taxe au sac le 1^{er} janvier 2014, la déchèterie de proximité de nombreux citoyens de la ville de Vevey. Tous les soirs, ainsi que surtout les weekends, cet endroit, bien que très clairement identifié comme appartenant à la commune de Corsier, était majoritairement utilisé par des personnes non corsesiennes. De plus cet usage était totalement irrespectueux et anarchique, générant un travail disproportionné de la part de notre équipe de voirie.

Souhaitant trouver une solution à cette situation, la Municipalité a pris contact à plusieurs reprises avec la ville de Vevey (responsables politiques et techniques). Celle-ci n'a pas souhaité entrer en matière en vue de solutionner la fréquentation sauvage de ce point de collecte et en améliorer la gestion.

Début 2016, suite à l'ouverture de la déchèterie provisoire veveysane à la Cour aux Marchandises, nous avons reçu la proposition de pouvoir y « offrir » un accès aux habitants de notre commune résidant dans le périmètre Avenue Reller - Chemin Vert (ce qui représente 366 ménages – 225 pour l'Avenue Reller et 141 pour le Chemin Vert) contre une contribution annuelle de CHF 300.00 par carte remise. Pour des motifs économiques, nous avons décliné cette offre, les coûts de notre participation à notre déchèterie de Praz-Libon ne diminuant pas pour autant (doublement de prestations) et le surcoût généré représentant un montant de l'ordre de CHF 110'000.00, soit près de 20% du coût global de la gestion des déchets assumé par notre commune.

De guerre lasse, la Municipalité a dû se résigner à supprimer ce point de collecte, le travail quotidien nécessaire à sa gestion n'étant plus supportable. Précisons néanmoins que le ramassage porte-à-porte des ordures ménagères, du papier-carton et des déchets verts a bien entendu été maintenu, comme pour le reste du village. En parallèle à cette fermeture, nous avons développé, puis présenté au Conseil communal, une amélioration significative de l'offre de l'écopoint situé aux abords du Parc Chaplin pour début 2017, laquelle apportera une solution complémentaire à la collecte porte-à-porte pour l'ensemble de nos citoyens, y compris ceux touchés par la suppression de l'écopoint « Obrist ». Nous pouvons préciser que, après cette fermeture, nous avons reçu autant de félicitations et de remerciements d'habitants du quartier concerné que de regrets et doléances.

Début novembre 2016 la nouvelle Municipalité de Vevey est revenue sur le sujet de l'accès à la déchèterie de Vevey pour nos habitants. Cette fois c'est un tarif de l'ordre de CHF 80.00 par carte et par année qui nous est présenté. Cependant, toujours pour les mêmes raisons financières et la redondance des services proposés (financement de deux déchèteries), la Municipalité n'a pas donné une suite favorable à cette proposition.

Création d'une déchèterie définitive pour le cercle de Corsier:

Le projet de réalisation d'une déchèterie définitive pour les quatre communes du Cercle de Corsier (étude lancée en 2013) est pour le moment suspendu. Les coûts d'une telle réalisation avoisinant les 4 millions de francs, un regroupement avec d'autres communes s'impose afin de rendre un tel projet viable et financièrement supportable. La Municipalité a déjà clairement communiqué aux communes voisines, y compris bien entendu la ville de Vevey, qu'une réalisation intercommunale, dépassant le périmètre du cercle de Corsier, nous intéresse fortement, d'autant plus que notre infrastructure provisoire de Praz-Libon ne pourra pas fonctionner éternellement

Conclusions

Le postulat formule trois demandes. En tenant compte des éléments déjà exposés plus haut, nous y apportons les réponses suivantes :

Demande 1 :

Ouvrir la discussion entre les deux municipalités afin d'établir l'inventaire des possibilités de collaboration et d'arrangement financier.

Cette volonté existe depuis longtemps à Corsier et aussi dans les autres communes du cercle. Les contacts seront rapidement renoués en vue de rencontrer les représentants de la Ville de Vevey et d'ainsi faire progresser les réflexions sur l'opportunité, les incidences financières et la concrétisation d'une possible collaboration.

Demande 2 :

Analyser les possibilités déjà existantes afin de trouver la meilleure rentabilité financière et écologique.

Le cercle de Corsier a identifié le gain financier et écologique qui serait réalisé si les communes se mettaient ensemble pour, au moins, la réalisation d'une station de transfert des déchets. Economiquement, celui-ci se chiffre pour le Cercle à environ CHF 100'000.00 par année et serait de l'ordre de CHF 500'000.00 pour les 10 communes de la Riviera. Au niveau écologie, une telle structure éviterait un grand nombre de voyage de camions individuels.

Demande 3 :

Permettre aux habitants des deux rues citées, d'avoir accès à une carte de la déchèterie veveysane le temps de toutes ces réflexions

La possibilité d'un accès à la déchèterie provisoire de Vevey est envisageable, mais financièrement problématique, Corsier étant propriétaire de l'infrastructure de Praz-Libon. Dès lors financer un accès à une seconde déchèterie n'est pas une option retenue par la Municipalité, d'autant plus que notre commune assure un ramassage porte-à-porte régulier aux habitants de l'Avenue Reller et du Chemin Vert, service qui a son coût également. Rappelons aussi l'investissement consenti récemment par le Conseil communal pour la nette amélioration du point de collecte du Parc Chaplin et qui viendra compléter l'offre déjà existante.

Quant à l'argument du déplacement sans véhicule privé vers la déchèterie de Vevey contre un déplacement en voiture vers Praz-Libon, rien ne peut garantir que la majorité des habitants des rues concernées n'utilisera pas de voiture pour apporter PET, bouteilles, aluminium ou autres objets encombrants à la Cour aux Marchandises.

Bien entendu, si les habitants des quartiers mentionnés souhaitent financer par eux-mêmes cette deuxième carte leur offrant l'accès à la déchèterie de Vevey, notre commune serait bien entendu ouverte à cette option. Il s'agirait dès lors à la Ville de Vevey de prendre contact avec nos habitants afin de leur proposer cette prestation supplémentaire, tout en précisant, bien entendu, que cette nouvelle facture ne viendrait nullement remplacer ou suppléer tout montant facturé jusqu'ici par Corsier, notamment la taxe individuelle forfaitaire qui resterait entièrement due, celle-ci n'ayant aucun lien direct avec la production et l'élimination de déchets individuels.

Dès lors, par le présent rapport, la Municipalité considère qu'il a été répondu au postulat déposé par Mme Jessica Ribeiro.

